

**QUEST LYONNAIS**

## Le Club des entrepreneurs a visité la vitrerie Jean Gobba à Pontcharra

**Economie.** Mardi, à Pontcharra, les adhérents du Club des entrepreneurs de l'Ouest Lyonnais (Ceol) ont visité la vitrerie Jean Gobba.

Mardi, 63 adhérents du Club des entrepreneurs de l'Ouest Lyonnais (Ceol) et intervenants se sont retrouvés dans les locaux de l'entreprise Jean Gobba. Le Ceol a pour but de fédérer et d'assurer la promotion des entreprises de l'Ouest lyonnais basées sur la région de l'Arbresle. Il y a des échanges et des partages avec Tararévolution. Tous les mois le club organise une visite d'entreprise et une conférence. En présence d'élus de la Communauté de commu-

nes du pays de Tarare (CCPT) et de celle de L'Arbresle (CCPA), de Philippe Grillot, président de la CCI de Lyon et de M<sup>e</sup> Pierre Lamy, avocat, la soirée a débuté par une visite de l'entreprise Jean Gobba.

Philippe Grillot rappelle : « Il faut savoir que la CCI est au service et à la disposition des entreprises. Il existe un trésor de ressources peu connues. Il faut expliquer ce que sait faire la CCI. On travaille en proximité. La délégation de Tarare sera renforcée et une personne sera employée à plein-temps à L'Arbresle ». Et de poursuivre : « Il faut développer ensemble le tissu économique qui fasse progresser le territoire. Nous sommes privilégiés car Rhône-Alpes est la première région industrielle de France. Les entreprises se portent bien. On aide celles qui se portent mal. La sinistrose n'est pas de mise. » Au cours d'une conférence de presse, M<sup>e</sup> Pierre



■ Une conférence a suivi la visite de l'entreprise. Photo Alain Madamours

Lamy a évoqué « la prise en considération de l'état de santé du salarié par l'employeur : obligations et limites ».

Il a ensuite abordé cinq grands thèmes : l'embauche, le suivi de la santé du salarié, l'arrêt maladie, les accidents et maladies professionnels, la protection de la santé et la rupture du contrat de travail. Il a insisté sur le cadre indispensable du droit en remarquant : « Il y a une importante contradiction

entre l'obligation de l'employeur de tenir compte de la santé, de prévenir les accidents, de protéger les salariés et le fait ce même employeur n'a pas accès au dossier médical de son salarié et qu'il lui est impossible de se renseigner. » ■

Mardi 28 février, la Chambre des métiers et de l'artisanat et la CCI inaugureront leurs nouveaux locaux à Tarare. Présentation du carnet de route de la CCI.

### La vitrerie Jean Gobba

Jean Mas a présenté son entreprise Une cinquantaine de salariés fabriquent toutes sortes de verres... « Techni bombage » est leader français des verres bombés. La production s'adresse surtout aux professionnels.